



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-191**

Séance publique du

29 juin 2022

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220629- lmc1214076-DE-1-1
Date de signature : 04/07/2022
Date de réception : lundi 4 juillet 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : BOULEVARD DU PRESIDENT KENNEDY - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR
XXXXX A TITRE PAYANT DE LOCAUX AU PROFIT DE LA VILLE - PARCELLE CADASTREE
SECTION XXXXX**

Le 29 juin 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 23 juin 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Dominique AUGÉY à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Alain PARRA à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Anne-Laurence PETEL à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



Secrétariat Général
Direction Foncier et Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2022

Nomenclature : 3.3
Locations

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX
CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Moussa BENKACI

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : BOULEVARD DU PRESIDENT KENNEDY - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR XXXXX A TITRE PAYANT DE LOCAUX AU PROFIT DE LA VILLE - PARCELLE CADASTREE XXXXX- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la gestion des vingt crèches de la Ville a été déléguée à la société « Les Petits Chaperons Rouges », renouvelée en 2015 à la suite d'une procédure de Délégation de Service Public (DSP). La crèche « POM D'HAPPY » qui accueille des enfants de l'âge de deux mois à quatre ans, est abritée dans des locaux se situant « Les Pâquerettes » 14, boulevard du Président Kennedy 13090 Aix-en-Provence (Cf. plan ci-joint).

Ces locaux sont mis à disposition de la Ville à titre payant, par la XXXXX. La précédente convention étant arrivée à son terme au 31 décembre 2020, il convient de la renouveler de manière rétroactive dans les conditions suivantes, étant précisé que le loyer, antérieur et reconduit, a été fixé par une décision définitive du tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence, jointe en annexe.

- **Surfaces** : Locaux de 655 m² de surface utile ainsi que 586 m² de « jardin privatif ».
- **Durée** : 7 ans à compter du 1^{er} Janvier 2021, soit jusqu'au 31 décembre 2027.
- **Redevance annuelle** : Quarante-huit mille six cent quarante-huit euros (48 648,00 €), non assujettie à la TVA, actualisable tous les ans à date anniversaire en fonction de l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT), payable annuellement à échoir.
- **Charges annuelles** : Des provisions pour charges s'élevant à minima à soixante-dix euros (70,00 €), lesquelles, feront l'objet d'une régulation annuelle après clôture de l'exercice.

La Ville prendra directement à sa charge, l'ensemble des abonnements et consommations de fluides (eau, électricité,...) ainsi que toutes les contributions et taxes locatives afférentes à ce local.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le principe de renouvellement de la convention de mise à disposition, à titre payant, des locaux se situant « Les Pâquerettes » 14, boulevard du Président Kennedy, dans les conditions présentées dans l'exposé qui précède ;
- **ADOPTER** la convention de mise à disposition à titre payant par XXXXX à la Ville d'Aix-en-Provence desdits locaux ;
- **DIRE** que le loyer annuel TTC s'élève à 48 718,00 €, non assujetti à la TVA et payable annuellement à échoir ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la Gestion des Propriétés Communales à signer tous les documents afférents à ce dossier ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Ville.

DL.2022-191 - BOULEVARD DU PRESIDENT KENNEDY - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR XXXXX A TITRE PAYANT DE LOCAUX AU PROFIT DE LA VILLE - PARCELLE CADASTREE XXXXX-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 35
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

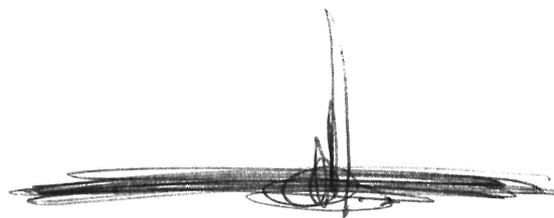
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/07/22
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00